



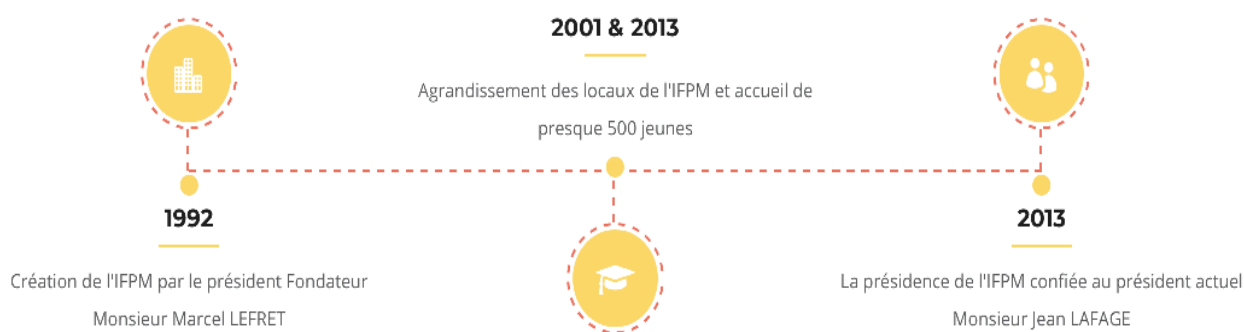
Réussir dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique, c'est possible avec l'IFPM !

Depuis 1992, l'IFPM de Nanterre propose des formations gratuites et rémunérées, du CAP au BTS dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique. La fonction de l'IFPM consiste à assurer une formation générale, théorique et pratique des jeunes aux métiers de la coiffure et de l'esthétique dans le cadre réglementaire du contrat d'apprentissage.

Les jeunes ont entre 15 et 29 ans et se préparent aux diplômes CAP en 2 ans ou 1 an, Brevet Professionnel, BAC Pro et BTS.

L'IFPM réunit des professionnels spécialistes des métiers de la coiffure et de l'esthétique, des experts de la formation en alternance. Tous oeuvrent et permettent aux jeunes apprentis de devenir acteurs de leurs parcours.

Aujourd'hui, l'IFPM s'inscrit dans le palmarès des meilleurs CFA d'Île-de-France et une collaboration étroite nous lie avec plus de 800 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire francilien.



Nos valeurs



Motivation



Passion



Excellence



Une équipe motivée de 39 professionnels dédiés à la formation, l'accompagnement et l'insertion des jeunes.

C'est un environnement de travail privilégié autour de 4 bâtiments récents avec :

- 3 plateaux techniques en coiffure dont un salon d'application,
- 4 plateaux techniques pour l'esthétique
- 3 salles informatiques
- 8 salles de cours
- Un self pour les déjeuners des apprentis.

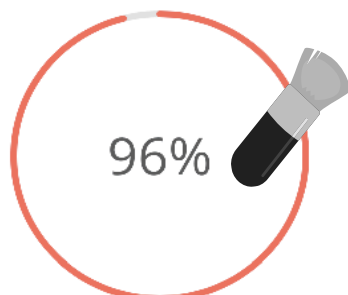
Le Centre de Documentation & de Ressources qui offre :

- Une aide personnalisée pour les préparations des examens.
- La possibilité d'échanger individuellement avec la responsable du CDR sur vos problématiques d'organisation et de méthodologie.
- Des explications détaillées des cours en cas de besoin.
- Un accès à un ordinateur et une connexion internet pour le traitement de vos démarches.

Et L'espace Ecoute qui offre :

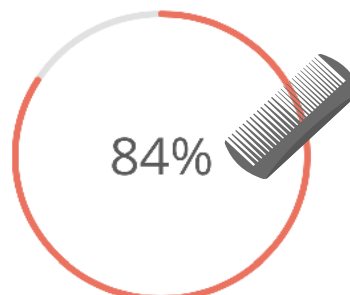
- Des rendez-vous personnalisés avec la psychologue de l'IFPM !
- Interventions pour la lutte contre le harcèlement ...
- Mise en place de projets sociaux / santé.

Un taux de réussite unique



Taux de réussite en formation esthétique

Résultats 2020
CAP esthétique : 95.83 %
BP esthétique : 91 %
BTS esthétique : 100 %



Taux de réussite en formation coiffure

Résultats 2020
CAP coiffure : 86.74 %
BP coiffure : 79.36 %
BTS coiffure : 84.6 %



Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit, signé par un employeur, un apprenti et son représentant légal s'il est mineur.

- L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer au jeune une formation pratique complète, dispensée, pour partie, dans l'entreprise et pour partie, en centre de formation d'apprentis.
- Le jeune s'engage à travailler pour son employeur, à suivre sa formation et à passer son examen.
- La durée du contrat dépend de la formation suivie et du diplôme préparé : le plus souvent de deux ans, elle peut varier de un à trois ans.

Qui peut être apprenti ?



Toute personne de 16 à 29 ans reconnue apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.



Un jeune de 15 ans peut devenir apprenti s'il a terminé son cycle de collège.

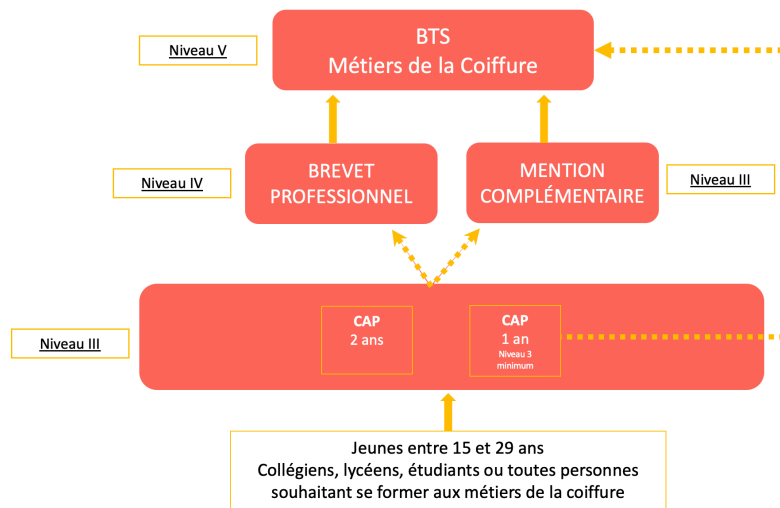


Le jeune doit avoir moins de 29 ans à la signature de son contrat.

Rémunération

Age de l'apprenti	< 18 ans	18 à 20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100%
2ème année	39 % du SMIC	51% du SMIC	61 % du SMIC	100%

Cursus de formation en Coiffure



Cursus de formation en Esthétique

